

**DELIBERATION N°2019-102/CCOG-RH
relative au tableau des effectifs au 30 octobre 2019**

L'An Deux Mille dix-neuf le jeudi 7 novembre, à seize heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents.....	17
Absents	14
Procurations.....	01
Votants	18

La convocation des
membres du Conseil
communautaire a été faite
le 17 octobre 2019.

Publiée le : 14 NOV. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AFOEDINI Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller. -

PROCURATIONS :

De **M. YA Tchoua**, Conseiller à **M. CHAUMET** Chris, Conseiller

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Délibération n°2019-102/CCOG-RH
relative au tableau des effectifs au 30 octobre 2019**

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales** ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la **Fonction Publique Territoriale**, notamment son article 34 ;

VU l'avis du **Comité Technique**

VU la délibération n° 2019-30 du 12 avril 2019 relatif au tableau des effectifs ;

VU la délibération n° 2019-50/CCOG-RH du 13 mai 2019 relatif à la création d'emplois permanents dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, du service financier et du service développement économique ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 6 novembre 2019 ;

VU les nécessités de service ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente explique et propose à l'assemblée délibérante, qu'il y a lieu d'adopter le tableau des effectifs, en annexe 1 de la présente délibération ;

La Présidente invite les membres à en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

-Décide d'adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

-Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

VOTE : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 07 novembre 2019,
Pour extrait conforme



Pour la Présidente empêchée,
La 8ème Vice-Présidente

Arène BOURGUIGNON
Arène BOURGUIGNON



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

Personnel Territorial

Tableau des effectifs au 30 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le

ID : 973-249730037-20191107-2019NOV1-DE

DELIBERATION

N°	Grades ou emplois	Cat.	Emplois permanents de droit public								
			Créés			Pourvus			Non Pourvus		
			TC (1)	TNC (2)	Total	Fonct. (3)	Contr.(4)	Total			
	<u>A) Emplois fonctionnels (Créés = 04 / Pourvu = 01) :</u>										
A01	Directeur Général des Services	A	01	00	01	00	00	00	00	01	
A02	Directeur Général Adjoint	A	03	00	03	01	00	00	01	02	
A03	Directeur Général des Services Techniques	A	00	00	00	00	00	00	00	00	
	<u>B) Filière administrative (Créés = 57 / Pourvus = 28) :</u>										
B01	Attaché Territorial Hors Classe	A	04	00	04	01	00	00	01	03	
B02	Attaché Territorial Principal	A	03	00	03	00	00	00	00	03	
B03	Attaché Territorial	A	18	00	18	02	02	08	10	08	
B04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	00	00	00	00	
B05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	02	00	02	01	00	00	01	01	
B06	Rédacteur Territorial	B	09	00	09	02	02	05	07	02	
B07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	06	00	06	06	06	00	06	00	
B08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	08	00	08	01	01	00	01	07	
B09	Adjoint Administratif Territorial	C	07	00	07	02	02	00	02	05	
	<u>C) Filière Technique (créés = 58 / Pourvus = 22):</u>										
C01	Ingénieur en chef	A	00	00	00	00	00	00	00	00	
C02	Ingénieur Hors Classe	A	01	00	01	00	00	00	00	01	
C03	Ingénieur Principal	A	06	00	06	03	03	01	04	02	
C04	Ingénieur Territorial	A	17	00	17	01	01	03	04	13	

C05	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	01	00	01	01	01	01	01	00	01	00	00	00	00
C06	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	01	00	01	01	01	01	01	00	00	00	00	00	00
C07	Technicien Territorial	B	15	00	15	00	00	00	00	00	00	00	00	12	00
C08	Agent de maîtrise Principal	C	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
C09	Agent de Maîtrise Territorial	C	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
C10	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
C11	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	05	00	05	00	00	00	00	04	00	00	00	01	00
C12	Adjoint Technique Territorial	C	12	00	12	00	00	00	00	05	00	00	00	07	00
C13	Equipiers de collecte (Vacataires 2x20 H/h et 3x18 H/h)	C	00	05	05	00	00	00	00	05	00	00	00	00	00
C14	Régisseurs de recettes (2x07 Heures hebdomadaires)	---	00	02	02	00	00	00	00	02	00	00	00	00	00
<u>D) Filière Animation (Créé = 01 / Pourvu 01) :</u>															
D01	Amateur Principal 1 ^{ère} Classe	B	01	00	01	00	00	00	01	00	01	00	00	00	00
D02	Animateur Principal 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
D03	Animateur Territorial	B	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
D04	Adjoint d'animation Territorial	C	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
T O T A U X			120	07	127	31	28	59	68						

Emplois non permanents droit public							
N°	Grades ou emplois	Cat.	Créés			Pourvus	Non Pourvus
			TC ⁽¹⁾	TNC ⁽²⁾	Total	Contractuels	
<u>A) Filière administrative (créés 13 / Pourvus 13) :</u>							
A01	Attaché Territorial Hors Classe	A	00	00	00	00	00
A02	Attaché Territorial Principal	A	00	00	00	00	00
A03	Attaché Territorial	A	00	00	00	00	00
A04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	00
A05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	00
A06	Rédacteur Territorial	B	02	00	02	02	00
A07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	02	00	02	02	00
A08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	00	00	00	00	00
A09	Adjoint Administratif Territorial	C	09	00	09	09	00
<u>B) Filère Technique (créés = 13 / Pourvus = 13) :</u>							
B01	Ingénieur en chef	A	00	00	00	00	00
B02	Ingénieur Hors Classe	A	00	00	00	00	00
B03	Ingénieur Principal	A	00	00	00	00	00
B04	Ingénieur Territorial	A	02	00	02	02	00
B05	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	00
B06	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	00
B07	Technicien Territorial	B	00	00	00	00	00
B08	Agent de maîtrise Principal	C	00	00	00	00	00
B09	Agent de Maîtrise Territorial	C	00	00	00	00	00
B10	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	00	00	00	00	00
B11	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	02	00	02	02	00
B12	Adjoint Technique Territorial	C	09	00	09	09	00
T O T A U X			26	00	26	26	00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYAN**SERVICE « PORT DE L'OUEST »****EMPLOIS DE DROIT PRIVE****Tableau des effectifs**

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du service portuaire	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit public
02	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuelle de droit privé
03	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuelle de droit privé
04	Agent d'exploitation portuaire, magasinier.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Assistante de direction, responsable du pôle administratif et financier.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuelle de droit privé
06	Agent d'exploitation portuaire, chef d'équipe.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Agent d'exploitation portuaire.	01	CDD	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYAN**SERVICE « Pôle Agro Alimentaire - PAOG »****EMPLOIS DE DROIT PRIVE****Tableau des effectifs**

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du PAOG.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuelle de droit public
02	Agent polyvalent.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Responsable atelier de transformation.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuelle de droit privé
04	Animateur filière Agroalimentaire.	01	CDD	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Opérateur d'abattage et de découpe	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Opérateur atelier transformation et d'abattage.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Chef de production abattoir et atelier de découpe.	01	CDI	35 heures/Hebd.	Contractuel de droit privé